



LE BUREAU SYNDICAL DU SIMAJE
DU PAYS DE LOURDES

SE REUNIRA LE

5 JUILLET 2024
A 18 HEURES 30

Au siège du SIMAJE
(ZI du Monge 65100 LOURDES)

ORDRE DU JOUR

I - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

- 1 - Modalités de valorisation du temps de travail lors de mini-camps
- 2 - Convention de mise à disposition du practice du golf entre la Ville de Lourdes et le Syndicat Intercommunal Multi-Accueils et écoles du Pays de Lourdes

II - RH

- 3 - Création d'un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité



Le Président,

Thierry LAVIT